

INFORMATIONS AUX FAMILLES RELATIVES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE SANITAIRE

(MAJ CHSCT du 30/08/2021)

NIVEAU D'APPLICATION DU PROTOCOLE :

Le niveau national retenu est le niveau 2 dit jaune → Accueil en présentiel de tous les élèves

ACCES A L'ETABLISSEMENT :

- Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38°C et plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille.
- Le lavage des mains au gel hydro alcoolique est obligatoire à l'entrée de l'établissement.

RESPECT DES GESTES BARRIERES :

Les gestes barrières ci-dessous doivent être appliqués en permanence :



PORT DU MASQUE :

Le port du masque est obligatoire dans les espaces intérieurs au sein de l'établissement. L'arrêté préfectoral pour la Haute-Garonne instaure dans le centre ville de Toulouse une zone avec port du masque obligatoire en extérieur. Le lycée Gallieni n'en fait pas partie. **NB** : *Le port du masque est obligatoire pour la phase d'entrée dans l'établissement.*

Au 1er septembre 2021, le port du masque n'est pas obligatoire dans la cour du lycée (espace extérieur) mais le devient dès les portes d'accès aux bâtiments franchies (espace intérieur). Le respect de la distanciation physique reste obligatoire.

SERVICE DE RESTAURATION :

- Un ordre de passage par classe est défini au self et doit être scrupuleusement respecté.
- Les élèves portent obligatoirement le masque dans la queue pour aller au self.
- Le lavage des mains au savon est obligatoire à l'entrée au self.
- Le service des plateaux est individualisé, de même que le service de l'eau à table et l'installation aux tables du restaurant scolaire.

CAS POSITIF D'ELEVES AU SEIN D'UNE CLASSE :

L'établissement évalue les cas contacts au sein de la classe en lien avec l'ARS et la Cellule Santé du Rectorat.

- Les élèves disposant d'un schéma vaccinal complet peuvent poursuivre les cours en présentiel.
- Les cas contacts identifiés sans schéma vaccinal complet devront observer une période d'isolement de 7 jours.

CAS PARTICULIER DES STAGES EN ENTREPRISES :

Le Pass Sanitaire pourra être exigé par certaines structures dans le cadre du stage en entreprise.